



Important : La chasse printanière à la Grande Oie des neiges est, d'un point de vue légal, non pas une chasse, mais une récolte de conservation, une mesure exceptionnelle appliquée en vertu de la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs qui a été signée en 1916. La récolte printanière de conservation est une activité essentielle mise en place par le gouvernement du Canada (Service canadien de la faune) pour la sauvegarde de certains habitats et pour éviter la destruction de productions agricoles.

Origine et objectif de la récolte printanière de conservation de la Grande Oie des neiges

En 1998, la population continentale de la Grande Oie des neiges excédait 800 000 individus. Un bilan scientifique de la situation, réalisé par un groupe de scientifiques canadiens et étatsuniens dans le cadre du Plan conjoint des oies de l'Arctique concluait à la surabondance de l'espèce et examinait les conséquences possibles sur ses habitats naturels.

On appréhendait une explosion de la population et des effets dévastateurs sur l'écosystème arctique utilisé par la Grande Oie des neiges, une dégradation des marais à spartine de la côte Atlantique des États-Unis et de l'estuaire du Saint-Laurent et une augmentation de la valeur des pertes agricoles de plusieurs centaines de milliers de dollars annuellement pour les agriculteurs du Québec dont les cultures sont attaquées par les oies.

Afin de procéder au contrôle de la population, plusieurs actions ont été exécutées, notamment sur la réglementation de la chasse, et la récolte printanière de conservation a été instaurée.

Dès 2003¹, de nouveaux suivis scientifiques sur les mesures spéciales de conservation indiquaient que parmi les recommandations formulées en 1998, la récolte printanière de conservation, qui permet le prélèvement d'adultes reproducteurs, a été la mesure la plus efficace pour réduire le taux de croissance de la population.

L'importance de la chasse comme outil de contrôle se vérifie par les compensations monétaires que la Financière agricole du Québec verse chaque année à des agriculteurs de partout en province pour des dommages causés par la sauvagine. Ces indemnités (331 dossiers en 2019) exploseraient elles aussi si la population d'oies devait augmenter.

La récolte de conservation qui se déroule chaque printemps au Québec est une activité importante, instaurée en 1998 par le gouvernement du Canada, en vertu d'une entente internationale, dans un objectif de préservation environnemental et de soutien aux agriculteurs. Une seule année sans prélèvement, jumelée à d'autres facteurs, par exemple un printemps favorable à la reproduction, pourrait permettre un accroissement néfaste de la population. Il est essentiel de maintenir le prélèvement en 2021.

Heure de déplacement

Une arrivée tardive sur le site de chasse peut compromettre directement le succès de récolte. Afin de réussir la chasse à l'oie, il est primordial de se déplacer et de s'installer avant le lever du soleil. Comme de nombreux appelants sont nécessaires, il faut compter quelques heures d'installation et de préparation sur le site.

¹ Bélanger, L. et Lefebvre, J. 2006. Plan de gestion intégrée durable de la Grande Oie des neiges au Québec : Plan d'action 2005-2010. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 34 p.